

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept mars, à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire, après avoir été dûment convoqué le dix-neuf mars 2022.

Réunion : Ordinaire

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Carole PARREIN, David DUBOIS, Christophe COURBY, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, Ludivine DUFOUR, Dominique LORIDAN, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur PIQUET Philippe

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Ludivine DUFOUR

1 Secrétaire de séance :

Mme DUFOUR Ludivine se désigne secrétaire de séance.

2 Approbation et ratification du compte-rendu du 4 mars 2022

Pas de remarques. Le compte-rendu est signé par les membres du conseil.

3 Informations au conseil

Une pochette, qui sera annexée au compte-rendu, est remise aux conseillers et contient :

- un document reprenant l'état récapitulatif des indemnités aux élus, une notice explicative relative au compte de gestion, au compte administratif et à l'affectation des résultats ainsi qu'une explication pour l'aide au vote des projets d'investissement
- la synthèse des délibérations relatives au compte de gestion 2021, au compte administratif 2021 et à l'affectation des résultats qui sera transmise à la Préfecture
- un extrait du compte de gestion 2021
- un extrait du compte administratif 2021
- l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Il est proposé d'ajouter des points à l'ordre du jour et de le modifier comme suit, après le point :

7. Autres délibérations préalables à l'élaboration du BP 2022
8. Délibérations relatives aux projets d'investissement
9. Délibération pour la rémunération de l'agent recenseur
10. Délibération pour le temps scolaire
11. Délibération relative à la cantine à 1€
12. Délibération pour la reconstruction du toit de l'église
13. Questions diverses

10 voix pour la modification de l'ordre du jour

TRAVAUX EGLISE

La mise hors d'eau est presque terminée. Une échelle de toit a été volée à l'entreprise Peuvion sur le faîtage, côté Nord, moins visible de la route.

SAINTE-ANNE

Cette statue en bois du XVIe a été retrouvée. Volée vers 2018-2019 (vol non signalé par le conseil précédent et pour lequel nous avons porté plainte) par des étudiants en histoire de l'art, retrouvée par la gendarmerie de Calais qui l'a confiée au musée de Thérouanne faute de place, puis reconnue par le chef du département Patrimoine du Pas de Calais dans ce musée, elle nous sera restituée dès accord du Procureur de la République.

PEUPLERAIE

Des clôtures seront posées et la Peupleraie passera en éco-pâturage. Réalisation d'un enclos pour moutons, financé par le Parc.

PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, les indemnités aux élus sont communiquées. Voir document remis et annexé au compte-rendu.

4 Approbation du compte de gestion et du compte administratif et affectation des résultats

Monsieur le maire se retire et laisse la présidence à Mme DUFOUR Ludivine.

Les explications sont fournies (se référer à l'annexe « Conseil municipal du 27 mars 2022, Document complémentaire remis lors de la réunion »)

Les conseillers sont invités à prendre le temps de comparer les extraits du compte de gestion et du compte administratif remis, et à poser toutes leurs questions. Il est rappelé que les documents budgétaires sont consultables toute l'année en mairie par les conseillers.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif : 9 voix pour (unanimité, Monsieur le maire s'étant retiré)

Monsieur le maire reprend la présidence et nous discutons de l'affectation des résultats, en nous référant au document remis :

Excédent de fonctionnement : 117687,41 €

Déficit d'investissement : 3234,01 €

Soit un excédent global de 114453,40 € qui sera affecté comme suit :

- Compte 001 Déficit d'investissement : 3234,01 €
- Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 114453,40 €
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 3234,01 €

Délibération relative à l'affectation des résultats 2021 : 10 voix pour

5 Vote des taxes

Les conseillers sont invités à consulter le document remis.

Il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente : 33,97 % (taxe foncière sur le bâti) et 34,36 % (taxe foncière sur le non-bâti).

Délibération : 10 voix pour

6 Demandes de subvention

L'association des Pêcheurs de Clerques nous a fourni son bilan financier 2021.

Délibération : 10 voix pour l'octroi d'une subvention de 200 €

Demande de subvention pour l'association La Chouette Bibliothèque.

Délibération : 10 voix pour l'octroi d'une subvention de 200 € payable à réception du bilan financier 2021.

Demande de subvention pour l'association JS ABC.

Délibération : 10 voix pour l'octroi d'une subvention de 200 € payable à réception du bilan financier 2021.

Le conseil décide de maintenir un budget de 2500 € pour toutes les subventions aux associations, dont celles qui pourraient être sollicitées plus tard.

7 Autres délibérations préalables à l'élaboration du BP 2022

Il est proposé de maintenir le budget pour le colis des aînés à 1200 € : **10 voix pour**

Il est proposé d'inscrire 479,86 € à la ligne Indemnité de gardiennage, car même si la personne concernée la refuse actuellement pour l'église, il est plus prudent de la prévoir : **10 voix pour**

8 Délibérations relatives aux projets d'investissement

Nous devons inscrire au BP 2022 les travaux déjà votés en 2021 mais non payés : **50229,19 €** pour les travaux Impasse de la Pisciculture.

Nous avons voté en 2021 l'inscription de travaux pour la rambarde au Pont d'Audenfort. Il est proposé de maintenir ce projet pour une somme de **10000 € : 10 voix pour**.

Nous devons rembourser les emprunts, soit **10000 €**.

Il est précisé que les travaux de réfection de l'église seront pris sur le budget de fonctionnement. Donc il serait imprudent de prévoir d'autres projets d'investissement (voir document explicatif joint). La somme à allouer du fonctionnement à l'investissement sur le budget 2022 est déjà de 70229,19 €, sur les 114453,40 € d'excédent.

Le conseil s'accorde pour ne rien inscrire d'autre et adopter un budget supplémentaire en cours d'année en cas de rentrée d'argent (vente terrains, subventions).

9 Délibération pour la rémunération de l'agent recenseur

Flore Gilliot, secrétaire de mairie, a assuré les fonctions d'agent recenseur en plus de son temps de travail. Une indemnité de 591 € nous sera versé par l'Insee. Nous pouvons choisir le montant de la rémunération de l'agent, sachant que ses frais kilométriques sont évalués à 150 € (3 demi-journées de formation).

Délibération : rémunération de 741 € nette, 10 voix pour

10 Délibération pour le temps scolaire

Le rythme scolaire s'étend actuellement sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Le conseil d'école a voté pour la reconduction de ce temps scolaire, alors que nous recevons un courrier de Monsieur Prudhomme nous demandant de le voter, au-delà de la date limite.

Nous votons donc le maintien du temps scolaire : **10 voix pour**

11 Délibération pour la cantine à 1 €

Actuellement, le coût du repas pour un élève est de 3,10 €, le coût réel étant de 6,50 € pour la commune. L'Etat met en place une aide à une tarification sociale des cantines scolaires. Une aide de 3 € par enfant est accordée aux communes rurales de moins de 10000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive, à 3 niveaux de tarification, dont une inférieure ou égale à 1 €.

Les quotients familiaux des familles entrent en compte dans l'élaboration des tarifs. Les communes du RPI les ont obtenus de la CAF (les quotients sont anonymes) et leurs maires se sont réunis pour proposer :

- Quotient de 0 à 600 : 0,5 € repas/élève
- Quotient de 601 à 1000 : 1 € repas/élève
- Quotient 1000 et plus : maintien du tarif actuel à 3,10 € repas/élève

Délibération sur la mise en place de ces tarifs : 9 voix pour, 1 abstention

12 Délibération pour la reconstruction du toit de l'église

Notre assurance demande qu'une délibération soit prise, autorisant la reconstruction du toit de l'église. Formulation proposée : « Le conseil municipal s'engage à reconstruire le toit de l'église et donne pouvoir au maire pour signer tout document à cet effet ». **10 voix pour**

13 Questions diverses

Il est demandé de procéder aux signatures des documents relatifs au compte de gestion et au compte administratif.

Question de la date du prochain conseil municipal, pour voter le BP 2022 : lundi 04/04 à 18h30.

Répartition des conseillers lors des permanences au bureau de vote pour les élections présidentielles. Chacun doit de nouveau faire parvenir à la secrétaire de mairie ses possibilités mais aussi ses impossibilités car des créneaux sont vides et d'autres trop pourvus.

Interrogation sur la pertinence du panneau « interdit » Impasse de la Pisciculture. Effectivement il est gênant et plus réellement utile.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h.

Fait à Clerques le 27 mars 2022.

Ludivine Dufour
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire

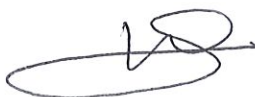


Signatures du compte rendu du 27 mars 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire



L. DUFOUR
1^{er} Adjoint



M. SGARD
2^{ème} Adjoint



C. COURBY
3^{ème} Adjoint




Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX



J. DESSEIN

D. DUBOIS




C. PARREIN



P. PIQUET

M. STRYKOWSKI



L. LORIDAN



